

ÉLECTIONS

Inscription sur les listes électorales pour les jeunes



Nous invitons les jeunes qui atteindront leur majorité entre d'ici les 10 et 24 avril à se faire recenser avant le 31 décembre 2021.



Créé le : 16/12/2021

Entre le 1er janvier et le 4 mars 2022, date limite d'inscription sur les listes électorales pour l'élection présidentielle, les jeunes qui viendront se faire recenser en mairie, **devront effectuer une inscription volontaire** en mairie ou sur www.service-public.fr, s'ils souhaitent voter.